



MAIRIE DE MACHECOUL-SAINT-MEME

5 PLACE DE L'AUDITOIRE
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME

02.40.02.35.50

ACTE D'ENGAGEMENT

TRAVAUX D'AMELIORATION ISOLATION THERMIQUE ECOLE PRIMAIRE J.Y. COUSTEAU

Mission de Maîtrise d'Œuvre

Mai 2017

Article 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de MACHECOUL-SAINT-MEME

5 place de l'Auditoire
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
tél. 02.40.02.35.50 - fax : 02.40.02.27.60
Mel : compta@machecoul.fr

Forme du marché :

Marché passé selon une procédure adaptée propre à la personne publique en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Pouvoir adjudicateur / Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Monsieur Didier FAVREAU – Maire de MACHECOUL-SAINT-MEME

Personne habilitée à donner les renseignements :

Service « Finances » - Maire de MACHECOUL-SAINT-MEME
compta@machecoul.fr – 02.40.02.24.91

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Principal de MACHECOUL –SAINT-MEME

ARTICLE 2 – CONTRACTANT(S)

(cocher la case appropriée)

Le contractant unique, soussigné :

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société
RCS n°
représentée par dûment habilité(e)
adresse
.....
code NAF N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

Les cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après groupées :

- solidaires les unes des autres

1^{er} cotraitant :

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société
RCS n°
représentée par dûment habilité(e)
adresse
.....
code NAF N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

2^{ème} cotraitant :

- M./Mme..... contractant personnellement
- La société
RCS n°
représentée par dûment habilité(e)
adresse
.....
code NAF N° SIRET..... TVA intracommunautaire.....

Le groupement, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par
dûment mandaté à cet effet conformément à la convention de mandat.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives générales et des documents qui y sont mentionnés,

S'engage(nt), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les documents du marché, à exécuter la mission aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne les travaux d'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment « école primaire » du groupe scolaire J.Y. Cousteau, propriété de la Ville de Machecoul-Saint-Mème – Mission de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 4 – OFFRE DE PRIX

Le **prix global** s'entend réputé ferme.

Montant global hors T.V.A. : Euros(en chiffres)
T.V.A. au taux de 20 % : Euros(en chiffres)
Montant T.V.A. incluse : Euros(en chiffres)
soit (en lettres).....
.....
.....Euros T.T.C.

Variantes éventuelles proposées par l'entreprise

Aucune variante ne sera admise.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

5.1. -Compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Contractant unique ou mandataire :

Compte ouvert au nom de
sous le numéro clé rib
banque
code banque.....
code guichet.....

5.2. -Mode de règlement

Par mandat administratif.

Ordonnateur : Commune de Machecoul-Saint Mème

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier
3 Bd Saint Blaise
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
Tel : 02 40 78 51 44 Fax : 02 40 02 36 80

5.3. -Délai maximum de paiement – Taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et les intérêts moratoires sont fixés par la réglementation en vigueur (D.2013-269 du 29 mars 2013).

5.4. : Présentation de la facturation

Le titulaire du marché devra ventiler ses décomptes selon les missions réalisées.

ARTICLE 6 – DÉLAI D'EXÉCUTION

La mission démarrera dès la notification du marché.

Délai de réalisation de la mission sur lequel le titulaire s'engage :.....

ARTICLE 7 – DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au contractant dans un délai de 120 jours qui court à compter de la date limite de remise de l'offre.

ARTICLE 8 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont :

- le règlement de consultation,
- l'acte d'engagement et ses annexes éventuelles,
- l'offre financière pour chaque élément de la mission ,
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux. Ce C.C.A.G., bien que non joint au marché, est réputé être connu des entreprises. Les parties contractantes lui reconnaissent expressément le caractère contractuel.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus, sauf cas d'erreur manifeste.

Fait en un seul original

A.....

Le.....

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature du candidat et cachet

(représentant habilité pour signer le marché)

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DE L’OFFRE

La présente offre est acceptée pour un montant H.T.de :

.....
.....
.....

Le pouvoir adjudicateur

Fait en un seul original

A.....

Le.....

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A, le

Signature du titulaire

Ou en cas d’envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l’avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

**ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR CO-TRAITANT
EN GROUPEMENT CONJOINT**

CO-TRAITANT	MONTANT H.T.

TOTAL H.T.	
TVA 20 %	
TOTAL T.T.C.	

A.....

Le.....

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »
Signature du mandataire et cachet